

RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00553
Numéro SIREN : 752 323 238
Nom ou dénomination : 2D DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2020 sous le numéro de dépôt 2359

Greffe du tribunal de commerce de Saint Malo



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/2359

Déposant :

Nom/dénomination : 2D DEVELOPPEMENT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 752 323 238

N° gestion : 2012 B 00553

2D DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros
Siège Social : 14 A rue de la bise – 22100 TADEN
752 323 238 RCS SAINT MALO

**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**



**Certifié conforme
Le Président**



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized cursive mark.

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

**SAS 2D DEVELOPPEMENT
14 A RUE DE LA BISE
22100 TADEN**

relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	81 425 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	80 000 Euros
- Résultat net comptable,	73 816 Euros

**Fait à CESSON SEVIGNE
Le 19/03/2020**

**Samuel LOPEZ
CHEF DE MISSION**

**Gwenolé LE PROVOST
Expert-comptable**



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	154	83	71	123	-52	-42.37	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	2 605	1 782	823	375	448	119.27	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	3 950		3 950	3 950				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	15		15	15				
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	6 723	1 865	4 859	4 463	396	8.87		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	36 000		36 000		36 000		
	Autres créances	29 051		29 051	31 548	-2 497	-7.92	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	10 725		10 725	748	9 977	NS		
Charges constatées d'avance (3)	790		790		790			
Total III	76 566		76 566	32 296	44 270	137.08		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	83 290	1 865	81 425	36 759	44 666	121.51		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

BENDA JUBRE & ASSOCIES



[Signature]

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12 31/12/2018	12 Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	8 000	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
Report à nouveau	-83 443	-64 966	-18 477	-28.44	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	73 816	-18 477	92 293	499.51	
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	-1 626	-75 443	73 816	97.84	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	54 948	96 751	-41 804	-43.21
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 906	15 171	6 734	44.39	
Dettes fiscales et sociales	6 198	279	5 919	NS	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	83 051	112 202	-29 150	-25.98
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	81 425	36 759	44 666	121.51	
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	83 051	112 202		

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

BENDA JUBRE & ASSOCIES



ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 81 424.88 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 80 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 73 816.43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	154		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 963		642
TOTAL	1 963		642
Autres participations	3 950		
Autres titres immobilisés	15		
TOTAL	3 965		
TOTAL GENERAL	6 082		642

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			154	154
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 605	2 605
TOTAL			2 605	2 605
Autres participations			3 950	3 950
Autres titres immobilisés			15	15
TOTAL			3 965	3 965
TOTAL GENERAL			6 723	6 723

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	31	52		83
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 588	194		1 782
TOTAL	1 588	194		1 782
TOTAL GENERAL	1 619	246		1 865

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	52				
Matériel de bureau informatique mobilier	194				
TOTAL	194				
TOTAL GENERAL	246				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	36 000	36 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 824	1 824	
Groupe et associés	26 781	26 781	
Débiteurs divers	445	445	
Charges constatées d'avance	790	790	
TOTAL	65 841	65 841	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	21 906	21 906		
Impôts sur les bénéfices	185	185		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 000	6 000		
Autres impôts taxes et assimilés	13	13		
Groupe et associés	54 948	54 948		
TOTAL	83 051	83 051		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	20.0000	400			400

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	983
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 783
Dettes fiscales et sociales	13
Total	7 778

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	790
Total	790

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

BENDA JUBRE & ASSOCIES



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 73.816 euros réalisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, de la façon suivante :

- A l'apurement du compte « report à nouveau » soit..... 73.816 €
Ce qui ramène ce poste à la somme négative de (9.627) €

TOTAL AFFECTE : 73.816 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme négative de (1.626 €).

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'aucune distribution n'est intervenue depuis la constitution de la société.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en compte aucune charge non déductible, visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par la collectivité des associés lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 25 juin 2020.

Certifié conforme
Le Président



SAS 2D DEVELOPPEMENT
14A rue de la Bise

22100 TADEN

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES AU 31 DECEMBRE 2019**

SOMMAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019
- Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code du Commerce

SAS 2D DEVELOPPEMENT
14A Rue de la Bise

22100 TADEN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 JUIIN 2020

Exercice social du 01/01/2019 au 31/12/2019

SAS 2D DEVELOPPEMENT
14A Rue de la Bise

22100 TADEN

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS 2 D DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidence sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Bretagne
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rennes
Rue de la Terre Adélie • Parc Édonia • Bât. L • 35760 Saint Grégoire
02 99 23 60 40 • Fax : 02 99 23 67 72 • contact@actu-elles.fr • www.actu-elles.fr
SELARL au capital de 300 000€ • RCS Rennes D 400 320 727 • TVA FR 52 400 320 727

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint Grégoire, le 10 juin 2020



Pour Actu Elles
Catherine GRIMOND
Commissaire aux Comptes

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	154	31	123		123		
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	1 963	1 588	375	325	51	15.60	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	3 950		3 950	3 905	45	1.15		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	15		15	15				
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	6 082	1 619	4 463	4 245	218	5.14		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés							
	Autres créances	31 548		31 548	679	30 869	NS	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	748		748	1 498	750	50.07		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	32 296		32 296	2 177	30 119	NS		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	38 377	1 619	36 759	6 421	30 337	472.44		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

BENDA JUBRE & ASSOCIES



[Signature]

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1		
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	8 000		8 000				
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves							
	Report à nouveau	64 966		40 555		24 411	60.19	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	18 477		24 411		5 934	24.31	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées							
	Total I	75 443		56 966		18 477	32.43	
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
		Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges							
	Total III							
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	96 751		55 143		41 608	75.45	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	15 171 279		8 233 12		6 938 268	84.28 NS	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes							
	Total IV	112 202		63 388		48 814	77.01	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)							
	Total V							
	Ecarts de conversion passif (V)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	36 759		6 421		30 337	472.44	
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	112 202		59 796				

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

BENDA JUBRE & ASSOCIES

S.A.S UNION SOCIALE ET SOLIDAIRE
4 CHEMIN DE LA CRECHE

22100 TADEN

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

BENDA JUBRE & ASSOCIES

*46 Cours de la Vilaine
Bat H - Résidence Cesson Parc
35510 CESSON SEVIGNE
02 99 31 74 31*

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

BENDA JUBRE & ASSOCIES



ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 36 758.80 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 18 476.66- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1- Changement de forme juridique

Transformation de la société SARL Union Sociale et Solidaire , en SAS par AGE du 26 janvier 2018.

2-Intégration Fiscale

La société Union Sociale et Solidaire SAS est la tête d'intégration du périmètre fiscal comprenant Loi 1901 Conseil et Formation SAS, Creche de Dol SAS, A L'abord'ages La Morandais SAS et Les petits Mouses SAS.

ément à la convention d'intégration fiscale, chaque société membre du groupe comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément. L'économie d'impôt ou la charge complémentaire résultant de l'intégration fiscale est comptabilisée par la tête d'intégration.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			154
TOTAL			154
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 495		468
TOTAL	1 495		468
Autres participations	4 350		
Autres titres immobilisés	15		
TOTAL	4 365		
TOTAL GENERAL	5 860		622

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			154	154
TOTAL			154	154
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 963	1 963
TOTAL			1 963	1 963
Autres participations		400	3 950	3 950
Autres titres immobilisés			15	15
TOTAL		400	3 965	3 965
TOTAL GENERAL		400	6 082	6 082

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		31		31
TOTAL		31		31
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 170	418		1 588
TOTAL	1 170	418		1 588
TOTAL GENERAL	1 170	449		1 619

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	31				
Matériel de bureau informatique mobilier	418				
TOTAL	418				
TOTAL GENERAL	449				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	28 694	28 694	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 675	2 675	
Débiteurs divers	179	179	
TOTAL	31 548	31 548	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	15 171	15 171		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	243	243		
Autres impôts taxes et assimilés	36	36		
Groupe et associés	96 751	96 751		
TOTAL	112 202	112 202		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Crés	Remboursés	En fin
ACTIONS	20.0000	400			400

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	1 009
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 450
Dettes fiscales et sociales	36
Total	5 496

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

BENDA JUBRE & ASSOCIES

Liste des filiales et participations

(Code de Commerce Art. L.233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances concernés et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SAS 1901 CONSEIL ET FORMATIO	1 000	12 306	100.00	1 000	1 000			34 993	5 167	
- SAS LES PETITS MOUSSES	1 000	15 941	100.00	1 000	1 000			762 308	32 897	
- SAS A L'ABORD'AGES LA MORAND	1 000	12 216	100.00	1 000	1 000			350 498	3 684	
- SAS CRECHE DE DOL	1 000	4 792	95.00	950	950			273 515	1 774	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

SAS 2D DEVELOPPEMENT
14A Rue de la Bise

22100 TADEN

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES A
L'ARTICLE 227-10 DU CODE DU COMMERCE**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 JUIN 2020

Exercice social du 01/01/2019 au 31/12/2019

SAS 2D DEVELOPPEMENT

14A Rue de la Bise

22100 TADEN

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 227-10 DU CODE DU COMMERCE**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Bretagne
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rennes

Rue de la Terre Adélie • Parc Édonia • Bât. L • 35760 Saint Grégoire
02 99 23 60 40 • Fax : 02 99 23 67 72 • contact@actu-elles.fr • www.actu-elles.fr
SELARL au capital de 300 000€ • RCS Rennes D 400 320 727 • TVA FR 52 400 320 727

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Saint-Grégoire,
Le 10 juin 2020



Pour ACTUELLES
Catherine GRIMOND
Commissaire aux Comptes